

**DELIBERATION 2024-029-AC  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 23 décembre 2024  
Convocation du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA, Maire  
Conseillers présents : Roger DUFOUR, Patrice BEAUVILAIN, Virginie MIR, Stéphane CARAUD, Joseph BELAUD, Alain MILHAU, Christian MIQUEL, Gilles BOURROUNET,  
Conseillers excusés : Gaëlle NONO, Emilie BELUËT

Monsieur Christian MIQUEL a été désigné secrétaire de séance

**Objet :** Décision modificative n° 4 – Virement de crédits

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de procéder à la révision de crédits en recettes de fonctionnement et en dépenses de fonctionnement pour être concordant avec la réalité de l'exécution du budget 2024 qui se clôturera le 31/12/2024.

Il propose les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 ALIMENTATION		20 000.00 €
D 61521 ENTRETIEN REPARATION		20 000.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>40 000.00 €</b>
D 6588 : CHARGES GESTION COURANTE	20 000.00 €	
<b>TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>20 000.00 €</b>	
D 66111 Int2rêts réglés à l'échéance		2 000.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>2 000.00 €</b>
R 70311 / Concession dans les cimetières		2 000.00 €
<b>TOTAL R 70 Prod.services, domaine, ventes div</b>		<b>2 000.00 €</b>
R 7488 : Autres attributions et participations		20 000.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>		<b>20 000.00 €</b>

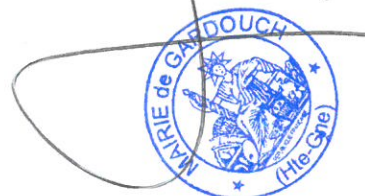
➤ Vote : 8 pour – 1 Abstention (Mme Virginie MIR)

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 8 voix pour et 1 abstention (Mme Virginie MIR) :

➔ D'effectuer les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Olivier GUERRA, Maire



1000  
2000  
3000

**DELIBERATION 2024-030-AD  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 23 décembre 2024  
Convocation du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA, Maire

Conseillers présents : Roger DUFUR, Patrice BEAUVILAIN, Virginie MIR, Stéphane CARAUD, Joseph BELAUD, Alain MILHAU, Christian MIQUEL Gilles BOURROUNET,

Conseillers excusés : Gaelle NONO, Emilie BELUET

Monsieur Christian MIQUEL a été désigné secrétaire de séance

**Objet :** Rectification de la Subvention attribuée au Gardouch Olympique Club (G.O.C)

Monsieur le Maire précise que la subvention attribuée au GOC a fait l'objet d'une erreur d'écriture (inversion de chiffre) lors de la délibération prise par le conseil municipal le 17 septembre 2024 concernant l'ensemble des subventions attribués aux différentes associations.

Le montant attribué et voté à prendre en compte lors du conseil municipal du 17 septembre 2024 pour le GOC s'élève à 4 100.00 Euros et non 1 400.00 Euros comme indiqué sur la délibération.

Afin que le trésorier payeur puisse accepter le versement de cette subvention il est nécessaire que le conseil se prononce sur cette rectification.

Après en avoir délibéré la rectification est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Olivier GUERRA, Maire



U.S.A.  
25.10.80  
K. 1987

**DELIBERATION 2024-031-AE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 23 décembre 2024  
Convocation du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA, Maire

Conseillers présents : Roger DUFOUR, Patrice BEAUVILAIN, Virginie MIR, Stéphane CARAUD, Joseph BELAUD, Alain MILHAU, Christian MIQUEL, Gilles BOURROUNET,

Conseillers excusés : Gaëlle NONO, Emilie BELUET

Monsieur Christian MIQUEL a été désigné secrétaire de séance

**Objet :** Régularisation opérations compte 458 - Budget 20400 - Gardouch

Monsieur le Maire expose :

Les comptes 4581228 et 458199 « Opérations sous mandats - Dépenses » font apparaître des soldes débiteurs au 31 décembre 2023 de 141081.60 et 92972.23€

Ces sommes demeurent au bilan des comptes de la commune depuis de nombreux exercices et en faussent la lisibilité tout comme elles affectent le fonds de roulement dont le niveau ne peut, dès lors, être déterminée avec certitude.

Les recherches effectuées auprès des services de l'ordonnateur et du comptable n'ont pas permis d'identifier l'origine précise de ces opérations et les raisons de leur maintien en solde.

Il est proposé d'apurer ce compte selon les modalités exposées par le service des collectivités locales de la Direction Générale des Finances Publiques dans la note du 6 mai relative aux « modalités de régularisation des comptes 454x, 456x, et 458x non justifiés ». Ces modalités sont sans incidence sur les résultats financiers de la collectivité.

En conséquence, il convient de solliciter Monsieur le Comptable Public du SGC de Revel afin de passer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

- Débit c/1068 - Crédit c/4581228 pour 141081.60€
- Débit c/1068 - Crédit c/458199 pour 92972.23€

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

**D'AUTORISER** Monsieur le Comptable Public du SGC de Revel afin de passer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

- ➔ Débit c/1068 - Crédit c/4581228 pour 141081.60€
- ➔ Débit c/1068 - Crédit c/458199 pour 92972.23€

**DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Olivier GUERRA, Maire



U3A  
2010-20  
E 734

**DELIBERATION 2024-032-AF**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 23 décembre 2024  
Convocation du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA, Maire.

Conseillers présents : Roger DUFOUR, Patrice BEAUVILAIN, Virginie MIR, Stéphane CARAUD, Joseph BELAUD, Alain MILHAU, Christian MIQUEL, Gilles BOURROUNET,

Conseillers excusés : Gaelle NONO, Emilie BELUET

Monsieur Christian MIQUEL a été désigné secrétaire de séance

**Objet :** Convention pour la mise à disposition du service de portage de repas à domicile aux communes voisines

Monsieur le Maire informe le Conseil que le portage des repas préparé au restaurant scolaire et distribué aux personnes âgées sera suspendu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la suite de difficultés de mises aux normes plus contraignantes et coûteuses.

Toutefois, soucieux de maintenir un service de qualité, il s'est rapproché de Madame le Maire de Villefranche de Lauragais qui propose à ses administrés un service de restauration collective par l'intermédiaire de son Pôle social.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le CCAS de Villefranche, il en donne lecture et demande au conseil municipal de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Olivier GUERRA, Maire



1000  
2010  
3000



**DELIBERATION 2024-033-AG  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 23 décembre 2024  
Convocation du 12 décembre 2024

2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA, Maire

Conseillers présents : Roger DUFOUR, Patrice BEAUVILAIN, Virginie MIR, Stéphane CARAUD, Joseph BELAUD, Alain MILHAU, Christian MIQUEL, Gilles BOURROUNET,

Conseillers excusés : Gaelle NONO, Emilie BELUET

Monsieur Christian MIQUEL a été désigné secrétaire de séance

**Objet :** Convention d'occupation temporaire avec les Voies Navigables de France

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention d'occupation temporaire n°81331900148 pour une prise d'eau conclue avec les Voies Navigables de France est arrivée à échéance le 30 novembre 2024 et qu'il est nécessaire de renouveler cette convention.

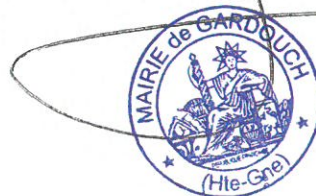
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **DE RENOUELER** la convention d'occupation temporaire n°81331900148
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire, à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Olivier GUERRA, Maire



103A  
25.10.90  
A 103A